

1 • Conditions Générales

Nos offres de prix incluent systématiquement un bon à tirer imprimé et sécurisé par voie électronique. Il doit nous être retourné signé avec la mention bon pour accord, cette signature engage votre responsabilité quant à la véracité et l'exactitude des documents imprimables. Merci d'y accorder la plus grande attention. Toutes autres types d'épreuves (maquette blanche, ou couleur, pré-tirage sur papier, épreuve chromatique certifiée Fogra EU 39...) si elles ne sont pas précisées sur l'offre de prix, ne sont pas incluses. Elles peuvent être devisées sur demande, ou donneront lieu à supplément dans le cas où nous serions obligés de les produire après acceptation du devis. En l'absence d'épreuves contractuelles, nous imprimerons par défaut selon les densités couleurs européennes standards en vigueur, et ne pourrions alors admettre de réclamation sur le rendu couleur.

2 • Cartes de commerce selon tarif

Le tarif de fabrication de nos cartes est un tarif d'impression offset traditionnel, réalisé en amalgame, et sur la base de fichiers finalisés fournis par le client et prêts à l'impression. Toute intervention (autre que contrôle) sera facturée en supplément sur la base d'un taux horaire H.T. de 65 € (Forfait minimum 15 mn). Pour toutes les autres prestations liées à la production de cartes, consultez le tarif complet (PDF sur demande, en téléchargement sur notre site, ou joint à cet envoi).

3 • Fichier finalisé fourni

Le fichier finalisé fourni par le client indique implicitement que celui-ci est prêt à l'impression. Ce qui signifie que ce fichier sera contrôlé par un opérateur, et par notre flux de production. Les anomalies relevées (si il y en a) vous seront communiquées via un rapport technique, afin que vous puissiez corriger ce dernier. Si vous le souhaitez nous pourrions corriger vos fichiers d'impression à partir de fichiers natifs (les fichiers PDF ne sont pas des fichiers destinés à la correction). Toute intervention de notre part sur fichiers clients dits finalisés fera l'objet d'un supplément de facturation sur la base d'un taux horaire H.T. de 65 € (Forfait minimum 15 mn). Les fichiers finalisés fournis par le client sauf accord tacite et/ou demande expresse ne sont pas conservés après la livraison du tirage.

4 • Impression numérique

Les pré-requis pour l'impression numérique ne nécessitant pas les mêmes contraintes que l'offset, les offres de prix à moins de 200 € H.T. ne feront donc pas l'objet de bon à tirer électronique. Sur demande client nous pouvons intégrer dans nos offres des bons à tirer physiques sur le papier du tirage. L'impression est réalisée sur la base d'une calibration standard. Sur demande et (en ce cas précisé sur l'offre de prix) nous pouvons procéder à une calibration chromatique spécifique afin de fournir une impression au plus près d'une épreuve contractuelle et/ou modèle. Sans acceptation d'un bon à tirer physique ou épreuve de votre part, nous imprimerons par défaut selon densités couleurs standards en vigueur, et ne pourrions alors admettre de réclamation sur le rendu couleur. Contrôle fichier client voir Chap. 3

5 • Roll up

Afin de bien préparer vos fichiers, notre cahier des charges est consultable sur notre site www.imprimplus.com (onglets infos pratiques, page infos techniques). Contrôle fichier client voir Chap. 3

6 • Réimpression sans modification

Un retravaillage sans modification, d'après fichiers finalisés en notre possession, implique un désarchivage et une présentation systématique d'un bon à tirer par voie électronique (inclus dans l'offre de prix). Après validation de ce bon à tirer et sans recommandation spécifique de votre part, nous imprimerons à l'identique du tirage précédent selon modèle archivé dans nos dossiers. Toute intervention (autre que désarchivage, imposition et présentation du bon à tirer) sera facturée en supplément sur la base d'un taux horaire H.T. de 65 € (Forfait minimum 15 mn).

7 • Totem à déploiement automatique

Nos totems sont issus d'une fabrication 100% Française. Ils sont animés par des cales protégées par un brevet N° 14/01731, la copie de ces cales est interdite, sous peine de poursuite. Fichiers finalisés fournis voir Chap. 3

8 • Livraison

Sauf demande expresse, conditionnement et emballage sont proposés par défaut, selon la formule la plus économique et/ou pertinente. Nos offres de prix sont établies hors transport. A la demande du client nous proposons un ou plusieurs points de livraison selon divers modes de transport, seule la proposition la plus adéquate est proposée sur le devis. Si les exigences logistiques et de livraisons spécifiques ne sont pas clairement énoncées lors de la demande initiale du client (express, prise de rendez-vous, horaires, imposés, Corse, Dom, Tom, international, zones d'exception, centre ville piéton, salons, lieux sécurisés, et/ou inaptes à la réception de marchandises, autres...) nous nous verrons dans l'obligation d'imputer des frais supplémentaires sur facture. Si la prestation n'est pas spécifiée sur la lettre d'offre, le coût de livraison ne prend pas en compte le dépotage de palette, la livraison en étage et plus généralement les manipulations diverses. Les délais de livraisons sont donnés à titre indicatif. Nous ne saurions être tenus pour responsables de retard en relation directe avec le transport de marchandises, ou les conditions de route.

- Z.A. de la Plaine Haute • 7 Allée de l'Industrie • 91560 CROSNE
- Téléphone 01 69 49 26 32 • Fax 01 69 49 62 03
- infos@imprimplus.com • www.imprimplus.com

SAS au capital de 457 347 € - RCS Corbeil B 401 051 610

N° TVA Intra : FR16 401 051 610 - APE 1812Z - IBAN FR76 4255 9100 0008 0014 0935 492

8-1 • Motifs de suppléments sur livraison

Tout comme les zones d'exception (ou éloignées) les livraisons sur les Iles du Littoral, et les frais de relivraison pour : absence, adresse incorrecte, refus de la part du destinataire, ainsi que les frais de retour feront l'objet d'un supplément.

9 • Commandes via internet de clients non référencés

Pour toute commande d'après fichiers finalisés fournis, voir Chap. 3. Conditions de réalisation (voir Chap. 1 et 4) sauf accord préalable, à réception d'un chèque ou d'un virement de 30% du montant H.T. Paiement du solde au maximum à la livraison ou l'enlèvement. Escompte -5% du prix annoncé pour paiement à la commande, -3% pour paiement à livraison.

10 • Stockage

Nous pouvons stocker vos marchandises sur la base tarifaire suivante :

Entrée en stock :

- un ou plusieurs colis..... 10 € H.T.
- une palette 15 € H.T.
- la palette suivante 5 €

Stockage au m2 (1 mètre carré minimum) :

- le m² 6,75 € H.T. par mois.
- Facturation mensuelle sur base hebdomadaire.

Sortie stock :

- un ou plusieurs colis 10 € H.T.
- une palette 15 € H.T.
- la palette suivante 5 €

11 • Quantités

Sur la question des quantités précises à livrer, nos conditions de réalisation sont celles de des articles 38 et 46 du code des usages professionnels des arts graphiques qui stipule notamment :

Art. 46 - Tolérance selon tirage

En raison des aléas de fabrication, l'industriel graphique ne peut être tenu de mettre à la disposition de son client les quantités exactes qui lui ont été commandées.

Les tolérances admises en plus ou en moins sur les quantités commandées et que l'acheteur est tenu d'accepter sont limitées aux pourcentages suivants à appliquer aux chiffres indiqués sur le bon à tirer, devis ou bon de commande

Pour un tirage de :

- 100 001 exemplaires et au-dessus + ou - 2 %
- 100 000 exemplaires et au-dessous + ou - 2,5 %
- 50 000 exemplaires et au-dessous + ou - 3,5 %
- 35 000 exemplaires et au-dessous + ou - 4,5 %
- 25 000 exemplaires et au-dessous + ou - 5,5 %
- 20 000 exemplaires et au-dessous + ou - 6,5 %
- 10 000 exemplaires et au-dessous + ou - 8 %
- 2 000 exemplaires et au-dessous + ou - 10 %

12 • Conditions d'affranchissement

Nos mailings sont affranchis selon les poids, tarifs et conditions générales de la poste. Nous ne saurions être tenus responsables d'un déclassement de catégorie lié à un contrôle postal avérant une anomalie au sein de l'envoi. Les tarifs d'affranchissement sont fixés selon les règles de la poste en vigueur à date d'envoi. Ceux-ci ne sont pas soumis à TVA, et rétrocédés euro pour euro. A ce titre les montants sont exigibles 48 heures avant l'envoi. Lors de la présentation de l'offre, le poids est calculé selon une méthode théorique, et annoncé pour un poids «environ». Nous nous réservons le droit en fonction de l'ajustement postal, de réclamer des suppléments d'affranchissement.

13 • Frais d'étude

Les devis concernant les produits de PLV, coffrets, displays, présentoir, stand... ou plus généralement tout devis nécessitant recherche et développement de process et méthodologie préalable à l'exécution du dit devis, font l'objet d'une facturation. Un forfait de 50 à 100 euros sera appliqué par étude (selon la complexité de celle-ci). ce forfait sera déduit du montant de facturation du produit à fabriquer, en cas de commande.

De même toutes les études de développement et de présentation physique (maquettes blanches et/ou couleurs) des produits nommés précédemment si elles ne sont pas prévues et clairement citées dans le devis original feront l'objet d'un supplément de facturation.

Tous les frais d'étude engagés par «CIP» pour l'élaboration et la présentation de la (ou des) maquette(s) restent dus par le client. Et ce, que l'ouvrage soit produit ou non.

14 • Logistique

Sauf précisées sur la lettre d'offre, aucune prestation de logistique n'est incluse au devis. A la demande du client nous proposons plusieurs services (étiquetage et colisage spécifique, gestion des expéditions, réservation des rendez-vous livraison, Suivi, alertes d'expédition, prises de vues des marchandises avant départ). Ces prestations sont soumises à facturation, si elles ne sont prévues lors de la demande initiale, nous nous verrons dans l'obligation d'imputer des frais supplémentaires sur facture.

CGPP - 04/2018v4 - annule et remplace les versions précédentes